



**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS
DE LUTTE AU DÉCROCHAGE**



MÉMOIRE

**Pour un nouveau Plan d'action gouvernemental en
matière d'action communautaire.**

Le 6 décembre 2019

**Déposé au
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale**





REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS
DE LUTTE AU DÉCROCHAGE

LE ROCLD A PLUS DE 20 ANS! Il est né en 1996 de la mobilisation d'organismes communautaires œuvrant à la problématique de lutte au décrochage.

Le ROCLD en chiffre

57 OCLD membres avec plus de 81 milieux de vie à travers 14 régions du Québec.

Plus de **900 EMPLOYÉ.E.S** et **2 800 BENEVOLES** engagé.e.s qui accompagnent et offrent une réponse adaptée aux besoins spécifiques

Plus de **15 600 JEUNES** en difficulté dans leur cheminement pour la réussite éducative, chaque année.

LES OCLD MEMBRES

Les OCLD membres du ROCLD sont des organismes qui ont une mission ou un volet structuré de lutte au décrochage scolaire et qui interviennent directement auprès des jeunes âgés principalement de 4 à 24 ans et auprès des parents.

Les OCLD ont une approche globale et personnalisée qui s'appuie sur les forces des jeunes et offrent une réponse adaptée à leur rythme d'apprentissage, leurs besoins et leurs objectifs. Les OCLD proposent des activités d'accompagnement aux apprentissages scolaires et de motivation, d'apprentissage par projet ainsi que des programmes d'alternative scolaire et de mise en action qui permettent aux jeunes de vivre des expériences valorisantes et enrichissantes. Les jeunes qui fréquentent les OCLD développent des liens de confiance avec des adultes qui croient en eux; identifient des objectifs réalistes et travaillent à les atteindre; développent des stratégies d'apprentissage; augmentent leur estime de soi, leur sentiment de compétence et leur confiance en soi; leur motivation face à leur cheminement scolaire ou dans un projet tel que le retour en formation ou l'évolution vers l'autonomie.

Ils travaillent également auprès des familles depuis la prévention du décrochage jusqu'au raccrochage des jeunes et ce, par l'accompagnement des parents dans leur rôle de premiers éducateurs.

**INFORMER
RASSEMBLER
MOBILISER
SOUTENIR**

MISSION

Favoriser la concertation et les échanges entre les organismes communautaires qui travaillent à la problématique du décrochage scolaire, assurer leur représentation en tant qu'interlocuteur privilégié auprès des diverses instances publiques et communautaires, et les soutenir dans la consolidation et le développement de leurs activités.

VISION

Les organismes communautaires en lutte au décrochage (OCLD) accompagnent et soutiennent les jeunes en difficulté et leurs parents afin de favoriser le développement du plein potentiel de tous les jeunes dans la perspective d'une réussite éducative inclusive, accessible et égalitaire.

Le ROCLD est un membre engagé du Réseau de l'Action communautaire autonome (RQ-ACA), de la Coalition Interjeunes et du Mouvement Jeunes et santé mentale.

Contenu

Remerciements	4
Préambule	3
Recommandations préalables du RQ-ACA	5
Propositions prioritaires	6
Introduction	7
Thème 1 : La consolidation et le développement de l'action communautaire autonome en lutte au décrochage	7
1.1 Le sous-financement à la mission des OCLD et 3 grandes conséquences	7
1.1.1 La diversification des sources financières : la fragilité des OCLD.....	7
1.1.2 Sous-financement et dérive des relations de collaboration.....	8
1.1.3 Pansement temporaire ou transformation sociale durable?.....	9
1.2 Indexation.....	8
1.3 Accréditation et premier financement.....	9
1.4 Récurrence et reconduction	9
1.5 Des critères d'équité pour la répartition de nouvelles sommes au financement à la mission des organismes de l'ACA.....	9
1.6 Les modes de financement : mission vs projets et ententes de services	10
1.7 Développement de l'action communautaire autonome en lutte au décrochage au Québec. Un financement à la mission adéquat. Un financement double-mission.....	10
1.8 Autre défi : Le loyer	11
Thème 2 : La cohérence de l'intervention gouvernementale	12
2.1 Application de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire	12
2.2 Autonomie	13
2.3 Dédoublage de la mission des OCLD	13
2.4 Accès aux titulaires de charges publiques	14
Thème 3 : La valorisation et la promotion de l'action communautaire autonome	14
3.1 La reconnaissance des travailleuses et travailleurs du secteur de l'action communautaire autonome	15
3.2 Une collaboration école-OCLD nécessaire, à revaloriser et à structurer	15
3.3 Rôle de transformation sociale	16
3.4 Le rôle des regroupements	17
3.5 Semaine nationale de l'action communautaire autonome	17
Conclusion	18
Liste des acronymes	18
Annexe 1 – Liste des recommandations	19

Remerciements

Monsieur Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ROCLD vous adresse ses plus sincères remerciements pour cette démarche visant une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire autonome afin de contribuer pleinement au développement d'une société québécoise, plus juste, plus égalitaire et plus inclusive.

Monsieur Roberge, à titre de ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, responsable du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) auquel est rattaché le secteur de lutte au décrochage de l'action communautaire autonome, nous vous remercions grandement pour l'attention et la considération que vous porterez à notre mémoire.



Préambule

Le présent mémoire expose les enjeux et recommandations des organismes communautaires de lutte au décrochage (OCLD) membres du Regroupement des organismes communautaires de lutte au décrochage (ROCLD). Les éléments présentés dans ce mémoire sont le fruit d'une importante consultation réalisée auprès des membres du ROCLD.

Afin que l'exercice demeure succinct, le ROCLD s'est limité à exposer les enjeux et pistes de réflexion qui rejoignent à la fois les préoccupations liées à l'action communautaire autonome dans sa globalité et de manière plus spécifique, celles portées par le ROCLD et les OCLD membres. Cette présentation est non exhaustive et pourrait être accompagnée d'une multitude d'exemples vécus par les OCLD. Pour davantage d'informations et de précisions, n'hésitez pas à nous interpeller.

Plusieurs des enjeux et recommandations mis en lumière par le ROCLD reprennent ceux du Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), l'interlocuteur privilégié en matière d'ACA auprès du gouvernement du Québec, duquel le ROCLD est membre. Développés par les membres et votés démocratiquement en Assemblée, ces enjeux et recommandations témoignent de la solidarité du mouvement et de sa volonté que l'autonomie et l'apport indéfectible des organismes d'ACA à la société québécoise soient explicitement reconnus par le gouvernement. À cet effet, nous tenons à spécifier que la priorité accordée par le ROCLD aux différents enjeux mentionnés dans ce mémoire ne remet aucunement en question l'importance des autres recommandations soutenues par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA).

Recommandations préalables du RQ-ACA

- Que le gouvernement réaffirme son engagement envers les orientations et les principes de la *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, adopté en 2001.
- Que le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire présente des mesures spécifiques à l'action communautaire et à l'action communautaire autonome (ACA) et qu'une place prépondérante soit accordée à l'ACA compte tenu de la plus grande proportion des organismes financés (80 %).
- Que le gouvernement implique directement tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés dans la mise en œuvre de ce plan d'action.
- Que le gouvernement s'assure de la bonne compréhension, de la part du personnel des ministères, des caractéristiques de l'action communautaire et de l'action communautaire autonome.

Propositions prioritaires

Consolidation et développement de l'ACA

1. Augmenter le financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome de 460 M\$, dont 2,1 M\$ en lutte au décrochage.
2. Indexer le financement à la mission globale de tous les organismes selon la hausse des coûts de fonctionnement.
3. Accréditer¹ et financer en continu des organismes en attente d'un premier financement

Cohérence de l'intervention gouvernementale

1. Respecter l'autonomie des organismes d'action communautaire autonome.
2. Rendre prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que dans les municipalités (par une Loi-cadre ou autre).

Valorisation et promotion de l'ACA

1. Reconnaître, valoriser et promouvoir la mission de transformation sociale, l'éducation populaire autonome, défense collective des droits ainsi que l'action collective et citoyenne.
2. Reconnaître, valoriser et promouvoir l'expertise du milieu.

1. Dans ce document, le terme « accréditer » signifie qu'un ministère reconnaît qu'un organisme répond aux critères d'un programme et qu'il se retrouve sur une liste d'attente pour un premier financement. Notez que des termes différents sont utilisés dans différents ministères pour désigner cette situation : « admettre un organisme », « reconnaître un organisme » etc. Notez également que le terme « accréditer » signifie, dans certains ministères, que les organismes ont obtenu un premier financement.

Introduction

Ce mémoire expose les enjeux et les recommandations du ROCLD et des OCLD à l'égard des trois thèmes proposés dans le cahier de consultation du gouvernement : *Vers une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire.*

Les organismes communautaires de lutte au décrochage (OCLD) souhaitent particulièrement que le gouvernement consolide leur financement à la mission globale et qu'il reconnaisse formellement leur expertise dans le domaine de l'éducation, notamment en promouvant et valorisant celle-ci auprès des milieux scolaires.

Thème 1 : La consolidation et le développement de l'action communautaire autonome en lutte au décrochage

La consolidation et le développement passent inévitablement par le rehaussement du financement à la mission, mais aussi par la cohérence de l'intervention gouvernementale dans l'ensemble de ses institutions et paliers, ainsi que par la valorisation et la promotion de l'action communautaire autonome.

1.1 Le sous-financement à la mission des OCLD et 3 grandes conséquences

Comme le démontrent plusieurs études, notamment de l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS)², le milieu de l'action communautaire autonome souffre d'un sous-financement. Cette situation a d'importantes conséquences sur les OCLD en tant qu'organisations et sur les personnes qui y travaillent, ainsi que sur notre capacité à maintenir ou à développer nos activités pour un soutien adapté aux jeunes que nous rejoignons, en réponse à leurs difficultés.

Le financement à la mission octroyé par le PACTE est essentiel pour assurer la stabilité des OCLD. Il gagnerait à être augmenté pour permettre une réelle consolidation voire le développement des OCLD, afin qu'ils puissent contribuer pleinement à la persévérance scolaire et à la lutte au décrochage des jeunes.

1.1.1 La diversification des sources financières : la fragilité des OCLD

En moyenne, la hauteur du financement à la mission accordé par le PACTE représente environ 35 % de l'ensemble du budget annuel d'un OCLD³. C'est trop peu et cela explique la volatilité des budgets des OCLD, ainsi que leur très grande fragilité. La grande majorité des OCLD travaillent avec acharnement pour trouver des fonds auprès d'une panoplie d'organisations, afin de combler les manques à gagner générés par toutes sortes de situations chaque année : **changement de la personne à la direction d'une école** qui contribue financièrement habituellement, changement des orientations ou des mesures budgétaires des gouvernements ou de leurs institutions, changement des orientations des fondations, etc. Ce sous-financement à la mission des OCLD par le gouvernement à l'instar du PACTE les oblige à consacrer une part de plus en plus grande de leur temps à l'organisation de campagnes de financement, ainsi qu'à la recherche de nouvelles sources de financement puis aux redditions de compte qui les accompagnent. Ce problème est chronique et se fait au détriment de la mise à la disposition des jeunes de précieuses ressources en réponse à leurs besoins.

2. Voir notamment les études suivantes : Depelteau, J., F. Fortier et G. Hébert. « Les organismes communautaires au Québec. Financement et évolution des pratiques », *Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS)*, rapport de recherche, mai 2013. Fortier, F. « L'accès à la vie associative pour les personnes en situation de handicap dans le mouvement de l'action communautaire autonome : pratiques et besoins pour un accès non discriminatoire », *Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS)*, décembre 2017.

3. ROCLD : données internes recueillies auprès des OCLD membres en 2017-2018.

1.1.2 Sous-financement et dérive des relations de collaboration

La réalité du sous-financement a aussi des conséquences négatives sur les relations de collaboration entre les OCLD et les écoles.

Le rapport transactionnel entre les organismes et les écoles vient pervertir les liens de collaboration. Alors que la collaboration entre le milieu communautaire et le milieu scolaire vise essentiellement la cohérence et le renforcement des interventions nécessaires et complémentaires pour favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes, l'inclusion d'une transaction pécuniaire entre l'école et les OCLD alimente chez les équipes-écoles une fausse perception de « pourvoyeur » ou encore, de sous-traitance et, pour d'autres, d'un « cheap labor » qui s'inscrit à porte-à-faux ou en palliation aux ressources qui relèvent du milieu scolaire.

Il nous apparaît qu'un meilleur financement à la mission des organismes communautaires autonomes, dont les OCLD, permettrait d'éliminer ce rapport transactionnel au bénéfice d'une relation exclusivement centrée sur la nécessité d'une collaboration permettant une mise en commun et un échange d'informations utiles et pertinentes pour répondre adéquatement aux besoins des enfants et des jeunes.

« On évite de signer des ententes de services avec les écoles. Les écoles nous considèrent rapidement comme des sous-traitants et ça ne nous permet plus d'offrir les activités pertinentes pour soutenir l'enfant. On avait fait des ententes avec les écoles pour l'aide aux devoirs, puis on a arrêté, car cela affectait notre autonomie, action nous empêchait de travailler sur les réels besoins de l'enfant, c'est malheureusement très difficile de maintenir l'autonomie nécessaire dans nos rapports de partenariat. » — Directrice d'un OCLD dans la région de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

1.1.3 Pansement temporaire ou transformation sociale durable ?

La priorisation des dépenses des OCLD, afin de répondre à ce qui est criant et urgent, les multiples besoins exprimés par les jeunes et les parents qui arrivent chaque jour à la porte des OCLD, néglige particulièrement les activités qui visent à favoriser le changement social, notamment par l'éducation populaire et la défense collective des droits dans une optique de justice sociale.

Considérant les conséquences et les freins majeurs induits par le sous-financement à la mission des OCLD, le ROCLD recommande :

- Que le gouvernement augmente de 460 M\$ le financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, dont 2,1 M\$ dans le secteur de lutte au décrochage.

1.2 Indexation

L'absence ou l'insuffisance d'indexation du financement à la mission globale font obstacle au maintien de bonnes conditions de travail et réduisent la capacité des OCLD à répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les enfants, les jeunes et leurs familles. L'indexation devrait être basée, non pas sur l'IPC qui est un indice conçu pour les ménages, mais sur les coûts de fonctionnement, comme c'est le cas dans le secteur public, afin notamment de permettre aux organismes de couvrir les charges sociales, la hausse des loyers, des tarifs d'électricité, etc.

Recommandations :

- Que le gouvernement indexe annuellement les subventions à la mission de tous les organismes d'action communautaire autonome selon la hausse des coûts de fonctionnement.
- Que le gouvernement indexe annuellement les normes de soutien financier (ex. : seuils plancher et plafond) dans les différents programmes.

1.3 Accréditation et premier financement

À titre de jeune secteur, mis sur pied dans les années 1980 et 1990, dans le milieu de l'ACA, la lutte au décrochage comporte plusieurs organismes en attente d'une accréditation ou d'un premier financement. Ces organismes, membres du ROCLD et ayant ainsi fait leurs preuves sur le terrain, souffrent d'un déficit de reconnaissance gouvernementale et doivent conséquemment redoubler d'ardeur pour trouver d'autres sources de financement.

Recommandation :

- Que le gouvernement prévoit, dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux, un fonds de développement, afin d'assurer, en continu, le financement d'organismes en attente d'un premier financement. Que le montant attribué à ce fonds tienne compte des organismes en attente d'accréditation.

1.4 Récurrence et reconduction

Le secteur de la lutte au décrochage se réjouit que les ententes de financement à la mission au PACTE soient d'une durée de trois ans. Par souci d'équité et dans le but de favoriser la stabilité de l'ensemble des organismes d'ACA, toutes les ententes devraient être d'une durée minimale de 3 ans. Par ailleurs, à l'issue des travaux sur l'actualisation du cadre normatif du PACTE, en vigueur depuis juillet 2019, nous sommes inquiets de la perte des normes qui assuraient une continuité de l'accréditation des organismes du secteur de l'éducation au sortir d'une entente de 3 ans.

De plus, nous réitérons les conséquences négatives majeures entraînées par les délais administratifs et les retards dans les versements lors de la signature des conventions annuelles. Cette situation nuit de manière importante à plusieurs organismes qui se retrouvent en manque de liquidités et qui sont mis à mal pour remplir leurs obligations envers les ressources humaines salariées ou pour assurer la pérennité de l'embauche des celles-ci, par exemple.

Recommandations :

- Que le gouvernement instaure des mécanismes de reconduction automatique des ententes pluriannuelles pour l'ensemble des programmes.
- Que la durée des ententes soit d'un minimum de 3 ans.
- Qu'en raison de la signature de conventions pluriannuelles, que la démarche (formulaire ou autre) pour demander le montant de l'année suivante soit limitée à la mise à jour des informations déjà transmises et à l'expression du besoin financier.
- Que les versements des subventions soient faits à dates fixes.

1.5 Des critères d'équité pour la répartition de nouvelles sommes au financement à la mission des organismes de l'ACA

Le ROCLD insiste sur l'importance que le gouvernement se dote de critères d'équité, afin que l'attribution des ressources financières dans l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome soit davantage équitable. Il semble que le gouvernement privilégie ou néglige d'importants secteurs de l'ACA, alors que nous rappelons que si ces organismes existent c'est qu'ils sont légitimés par leurs communautés.

« Il faut davantage de transparence dans les processus qui visent à déterminer les montants des subventions accordées. En fonction de quels critères ? » Direction d'un OCLD de la Capitale-Nationale

Recommandation :

- Que le gouvernement détermine des critères d'équité pour l'octroi du financement à la mission avec le RQ-ACA.

1.6 Les modes de financement : mission vs projets et ententes de services

Le ROCLD et les OCLD, nous déplorons la multiplication et le morcellement de plus en plus important du financement gouvernemental qui transitent par différentes instances telles que les écoles, les commissions scolaires, les instances régionales de concertations sur la persévérance et la réussite éducative du Québec (IRC) ou autres. Ces sommes destinées à des projets, qui sont amputées par d'importants frais de gestion et coûts administratifs, représentent des enveloppes budgétaires ponctuelles et elles sont trop souvent peu significatives (saupoudrage des fonds publics). En grande partie, nous estimons que ce financement devrait être investi dans la mission des organismes, afin de consolider et d'assurer le développement d'activités pérennes qui répondent à des besoins nettement exprimés par les communautés ou tout simplement pour qu'ils aient la latitude nécessaire pour expérimenter des projets-pilotes, lorsque nécessaire. Le sous-financement chronique des OCLD oblige ceux-ci à soumettre des projets, afin d'assurer la stabilité et la pérennité de certaines activités déjà en place. Il s'agit là d'une stratégie de gestion financière qui s'avère à double tranchant et qui n'est pas souhaitable. La plupart des financements octroyés en regard des projets spécifiques trouvent écho dans des activités déjà en place dans les organismes communautaires.

Ces types de financement, plus ou moins stable, toujours précaires, alourdissent la tâche administrative, mine la pérennisation des actions auprès des jeunes et de leurs familles et désavantage particulièrement les plus petits organismes qui n'ont pas les ressources nécessaires à l'envoi de multiples demandes et à la rédaction des redditions de comptes.

« À propos des appels de projets et des offres de service, si on était suffisamment financé, on ne répondrait pas à ces offres. » Direction d'un OCLD en Chaudière-Appalaches

« Répondre à ses sollicitations nous empêche de développer d'autres idées, nos propres projets, par exemple. Plus de projets, plus de redditions. Finalement, ça ne vaut pas la peine. » Direction d'un OCLD au nord de Montréal

« On nous demande toujours ce qu'on va faire de plus avec cet argent... la question ne devrait pas y être. Ça ne fonctionne pas comme ça. » Direction d'un OCLD à Montréal

Recommandations :

- Que le gouvernement évite de générer des appels de projets et des ententes de services pour des activités que les organismes d'action communautaire autonome, notamment les OCLD, réalisent déjà sur le terrain et qui gagneraient à être consolidées ou développées.
- Que le gouvernement consulte et collabore avec le ROCLD, lorsqu'il souhaite consolider et développer des activités liées au champ de la persévérance scolaire ou de la lutte au décrochage auprès des jeunes dans les communautés.

1.7 Développement de l'action communautaire autonome en lutte au décrochage au Québec. Un financement à la mission adéquat. Un financement double-mission.

En premier lieu, le ROCLD souligne l'importante contribution de nombreux organismes d'action communautaire autonome dont leur mission est rattachée à d'autres ministères que le MEES et qui ont développé d'importants volets structurés de lutte au décrochage, afin de répondre aux besoins réels des jeunes de leur communauté en regard de la réussite éducative. Certains de ces organismes sont reconnus par le ROCLD comme ayant une double-mission. Toutefois, ceux-ci ne sont pas reconnus comme tel par le gouvernement et ne reçoivent donc pas ou peu de soutien financier pour leurs actions liées au décrochage scolaire. Ainsi, la lutte au décrochage, pourtant prioritaire aux yeux du gouvernement, se trouve défavorisée.

« Les missions ne sont pas des couloirs fermés; nous sommes en approche globale, la portée des organismes d'ACAest large et doit transcender sa mission qui touche plus largement » Direction d'un OCLD en Montérégie.

D'autre part, il y a des enfants et des jeunes qui vivent d'importantes difficultés dans leur parcours scolaire et en regard de leur réussite éducative dans toutes les régions du Québec. Le ROCLD croit fermement que l'approche de l'action communautaire autonome est essentielle pour répondre adéquatement aux besoins des jeunes et de leur famille. **Nous estimons à plus de 300 les groupes de l'ACA qui ont un volet structuré de lutte au décrochage. Ce sont d'importantes ressources méconnues du MEES, étant rattachés à la mission à un autre ministère.** Il est donc prioritaire d'avoir un portrait des ressources de l'action communautaire autonome déjà existantes dans les différentes régions du Québec et qui interviennent auprès des enfants et des jeunes en ce qui a trait à la réussite scolaire et éducative afin de les reconnaître et de trouver une solution pour les soutenir adéquatement, en respect des balises de l'ACA.

Pour ce faire, le ROCLD souhaite vivement :

Recommandations :

- Que le ministère de l'Éducation et l'enseignement supérieur à l'instar du PACTE, créé un espace formel d'échanges entre les représentants des secteurs de l'ACA et les ministères concernés : le ministère de la Famille, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

1.8 Autre défi : Le loyer

Dans l'ensemble du Québec, les problèmes de loyer sont criants. Les loyers commerciaux sont de moins en moins abordables, il y a une pénurie de locaux, les bâtisses sont souvent vieillissantes et mal entretenues et les commissions scolaires reprennent plusieurs locaux occupés par les organismes. Certains OCLD qui logeaient dans les écoles ont dû déménager et ainsi faire face à la pénurie des locaux et aux coûts élevés des loyers. En outre, plusieurs organismes membres du ROCLD souhaiteraient déménager, en raison de la vétusté des lieux qu'ils occupent ou encore du manque d'espace, mais ont beaucoup de difficulté à trouver un local abordable. En ce sens, rappelons que les organismes d'ACA doivent être ancrés dans leur communauté, donc situés à proximité de la population auprès de laquelle est destinée son action. Ainsi, un organisme formé par la population du quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal doit rester dans ce quartier, donc subir la hausse des loyers associée à la gentrification de celui-ci. En régions éloignées, plusieurs groupes doivent ouvrir des points de service, afin de préserver une intervention de proximité et de permettre aux jeunes en difficulté de bénéficier d'un accompagnement adéquat.

Recommandations :

- Que le gouvernement instaure un programme pour soutenir l'acquisition, l'entretien et la rénovation d'immeubles à vocation communautaire.
- Que le gouvernement s'engage à ce que les bâtiments publics demeurent publics et qu'ils puissent être à l'usage des organismes communautaires.
- Que le gouvernement prenne des mesures de soutien d'urgence, lorsque des groupes se font expulser.



Thème 2 : La cohérence de l'intervention gouvernementale

Avant tout, nous croyons important de vous informer de la difficile réalité que vivent les OCLD actuellement. Plus de 23000 jeunes bénéficient du soutien des OCLD chaque année. Pourtant, bien que nous ayons la confiance et la reconnaissance des jeunes, de leurs parents et de nombreuses écoles et commissions scolaires, notre situation est extrêmement difficile.

Les OCLD ont développé au cours des dernières décennies une solide expertise dans le champ de la lutte au décrochage des jeunes. Leurs interventions s'inscrivent dans un continuum allant de la prévention à de la persévérance scolaire et jusqu'au rattachement scolaire. Ce sont aussi des décennies de travail à tisser et à construire des liens forts avec les écoles et les commissions scolaires puis avec le milieu de la santé et des services sociaux ainsi que les organismes communautaires des différents secteurs afin de soutenir adéquatement et sur plusieurs aspects les jeunes, et bien souvent leurs parents en regard de la réussite éducative.

Malgré notre expertise, malgré l'affirmation d'une certaine reconnaissance du gouvernement et du ministère de l'Éducation à l'endroit des OCLD, ce sont des dizaines de millions de dollars que le gouvernement investit dans des organismes communautaires ayant une mission autre que l'éducation pour que ceux-ci puissent développer leur capacité de lutte au décrochage, pour apprendre à faire ce que nous faisons déjà, pour développer des activités que nous pouvons faire et qui relèvent de notre mission. Le gouvernement nous dédouble en mandatant un (des) réseau(x) communautaire(s) parallèle(s) et divers types d'OSBL de faire de la persévérance scolaire et de la lutte au décrochage alors que des OCLD sont des ressources déjà existantes, actives et appréciées sur ces territoires.

Le ROCLD déplore que le gouvernement développe de façon majeure un réseau d'organismes communautaires parallèle à celui de l'action communautaire autonome issu de la communauté. Il y a là plus qu'une incohérence, il y a un manque de reconnaissance et de respect flagrant. Le financement octroyé à la mission aux organismes de lutte au décrochage et aux autres secteurs de l'action communautaire autonome jeunesse est dérisoire et incomparable avec le financement accordé aux réseaux parallèles. On ne nous donne pas les moyens d'agir pleinement alors que nous possédons l'expertise. Nous sommes indignés.

Il s'agit là d'une importante incohérence de l'intervention gouvernementale qui se traduit par une forte iniquité dans la distribution des ressources financières et qui conséquemment génère une compétition malsaine entre les ressources déjà existantes et celles qui se déploient sur le terrain, un gaspillage d'énergie à se défendre et à assurer la consolidation de nos organismes ainsi que l'incapacité à développer notre plein potentiel à contribuer à l'effort concerté en regard de la réussite éducative des jeunes au Québec.

2.1 Application de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire

Il serait souhaitable que la Politique soit appliquée, de manière égale, par l'ensemble de l'appareil gouvernemental, y compris dans les organismes gouvernementaux et les municipalités. Toutefois, la Politique n'est pas prescriptive et le MTESS, qui est responsable de son application, ne dispose pas des mécanismes nécessaires lui permettant de la faire appliquer.

En ce qui concerne plus spécifiquement les OCLD, nous constatons que la Politique est méconnue, donc souvent non appliquée par le milieu scolaire, soient les commissions scolaires, les directions d'école et le personnel enseignant avec qui les OCLD collaborent étroitement.

Recommandations :

- **Que le gouvernement rende prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que dans les municipalités.**
- **Que le gouvernement renforce le mandat du MTESS afin de lui confier notamment un rôle de soutien et de surveillance quant à l'application de la Politique et qu'il lui donne les moyens nécessaires pour le faire (par exemple, une loi-cadre ou autres).**

2.2 Autonomie

L'autonomie est le fondement premier de la Politique. Cette autonomie est très positive pour la société québécoise ; elle permet aux communautés de faire preuve d'innovation et de contribuer au développement social du Québec. Il existe une méconnaissance de cette autonomie tant dans les ministères, les municipalités, que chez les partenaires. De plus, aucune règle claire ne permet de baliser ces différentes formes d'autonomie dans les programmes de soutien financier. Il en résulte que l'autonomie de plusieurs organismes n'est pas respectée et que certaines règles administratives peuvent porter atteinte à l'autonomie des organismes.

« Il faut toujours expliquer. Nous n'offrons pas un service à l'école, mais bien à l'enfant. » Direction d'un OCLD à Montréal.

L'autonomie des OCLD est souvent brimée ; les écoles et les commissions scolaires considèrent souvent les OCLD comme des sous-traitants. Ne connaissant pas la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, elles ne font pas de distinction entre les divers types d'OSBL, les fondations privées, des organismes communautaires (non-ACA) qui répondent à des mandats du gouvernement et les organismes d'action communautaire autonome en lutte au décrochage qui répondent aux besoins exprimés par les usagers et leurs communautés, à qui ils sont redevables, par le fait même.

Recommandation :

- **Que le gouvernement sensibilise et valorise l'autonomie des organismes d'ACA et des communautés auprès des ministères, organismes gouvernementaux, municipalités et milieux philanthropiques, en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels afin que les organismes obtiennent une réelle reconnaissance.**

2.3 Dédoublement de la mission des OCLD

Le dédoublement de la mission des OCLD, il s'agit d'une incohérence gouvernementale majeure. Non seulement elle entrave le développement de l'action communautaire autonome en soutien à la réussite éducative des jeunes, elle met également en péril les OCLD.

Plusieurs préjugés circulent concernant le dédoublement des organismes ayant une même mission sur un même territoire. Bien qu'aucune donnée ne confirme ce dédoublement, il y a des pressions gouvernementales pour que des organismes ayant une mission similaire se fusionnent, afin de maximiser les ressources. Cela s'oppose à la lettre et à l'esprit de la Politique voulant que les organismes appartiennent aux communautés et qu'ainsi **leur pertinence soit décidée par les populations et non le gouvernement.**

L'expérience nous démontre que des cas de **dédoublement sont créés par le gouvernement en confiant**, par exemple, de nouvelles missions à des organisations parapubliques ou privées alors que ces missions existent depuis longtemps dans les organismes d'ACA ou encore en lançant des appels de projets sectoriels offerts à tous les organismes.

Le secteur de la lutte au décrochage qui attire la sympathie de la population est affecté par cette situation de dédoublement. En effet, au cours des dernières années, plusieurs organisations sans but lucratif privées ou parapubliques ont choisi de s'attaquer à l'enjeu du décrochage scolaire sans nécessairement posséder d'expertise en matière d'éducation. Ces organisations se tournent alors vers les OCLD pour profiter de leur expertise à travers une collaboration souvent désavantageuse pour ces derniers qui acceptent tout de même de partager leur expertise par souci d'aider adéquatement les jeunes en difficulté.

Plutôt que d'encourager l'émergence et le développement de nouvelles organisations non autonomes, le gouvernement aurait intérêt à **renforcer les organisations d'ACA déjà existantes** qui, rappelons-le, sont ancrées dans leur communauté, visent à répondre aux besoins réellement exprimés par la population, et dont l'expertise et la pertinence ont été démontré sur le terrain et par le milieu de la recherche⁴.

4. Voir notamment : Desmarais, D. (sous la dir.) (2012). *Contre le décrochage scolaire par l'accompagnement éducatif. Une étude sur la contribution des organismes communautaires*, Presses de l'Université du Québec – PUQ.

Recommandations :

- Que le gouvernement cesse de confier à des OSBL, des organisations parapubliques, privées et des fondations, des missions ou des activités liées à nos missions, déjà couvertes par les organismes d'ACA et qu'il renforce plutôt ces organismes.
- Que le gouvernement reconnaisse que deux organismes communautaires autonomes avec une mission semblable ne représentent pas nécessairement du dédoublement.

2.4 Accès aux titulaires de charges publiques

Nous constatons que les lobbyistes, qui représentent des intérêts corporatistes, ont davantage accès aux titulaires de charges publiques que les organismes communautaires, qui représentent la voix citoyenne, et les citoyennes et citoyens eux-mêmes, généralement les premiers concernés par les consultations gouvernementales.

Il est particulièrement difficile pour les jeunes d'avoir accès aux titulaires de charges publiques et de participer aux différentes consultations mises en place par le gouvernement. La nécessité de se déplacer, la plupart du temps à Québec, et les coûts financiers associés à ce déplacement, mine, entre autres choses, la participation des jeunes. Comme le démontre les consultations jeunesse organisées annuellement par la Coalition Interjeunes⁵, ces derniers ont pourtant plusieurs idées, recommandations et revendications, notamment par rapport au système d'éducation⁶, qui mériteraient d'être prises en compte par le gouvernement. La mise en place systématique de consultations en ligne et l'offre d'un per diem à certaines catégories de la population sont des exemples pouvant favoriser la participation des premiers concernés.

Recommandations :

- Que l'Assemblée nationale et les différents paliers gouvernementaux liés par la Politique fassent systématiquement appel aux expertises des organismes et des regroupements d'ACA en invitant à participer aux travaux, liés à leur champ d'expertise, entourant l'élaboration des lois et des politiques publiques (commissions parlementaires, consultations ministérielles sur les stratégies gouvernementales, consultations publiques sur les projets de loi, comités de travail, etc.).
- Que l'Assemblée nationale et les différents paliers de gouvernements mettent en place des mesures pour favoriser la participation citoyenne aux travaux entourant l'élaboration des lois et politiques publiques qui touchent au premier plan les citoyennes et citoyens.



5. Les organismes membres de la Coalition Interjeunes, sont le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ), le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ), le Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Québec (ROCAJQ), le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD) et le Regroupement des organismes communautaires québécois en travail de rue (ROCQTR) et le Regroupement des écoles de la rue accréditées du Québec. Interjeunes. Pour plus d'informations : <http://interjeunes.org>.

6. Consulter le rapport de la Grande Consultation jeunesse de 2016 *Écho de la voix des jeunes*. « La réussite éducative, ça me concerne! » : https://interjeunes.org/wp-content/uploads/2019/06/gcj_2016-1.jpg

Thème 3: La valorisation et la promotion de l'action communautaire autonome

Bien que la Politique gouvernementale L'action communautaire une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au *développement social du Québec* ait été créée il y a bientôt 20 ans afin, entre autres, de valoriser et de promouvoir l'action communautaire autonome, et notamment les organismes de défense collective des droits, nous constatons que dans la très grande majorité, l'ensemble des acteurs du milieu scolaire ne connaît pas l'existence de cette Politique, du Plan d'action qui en découle et non plus de l'existence de l'action communautaire autonome qui pourtant est représentée et vit à travers plus de 4000 organismes dans l'ensemble du Québec. C'est étonnant !

« Ne pas connaître l'existence de l'ACA c'est ne pas connaître en quoi cela est pertinent et par conséquent, saisir pleinement sa contribution à l'évolution du Québec. » Directrice du ROCLD

La valorisation de l'ACA exige en premier lieu une reconnaissance de sa pertinence, de son utilité et de son apport essentiel au développement de la société québécoise. Cela exige aussi la reconnaissance du travail des travailleuses et des travailleurs du secteur de l'ACA. Enfin, la valorisation exige une cohérence du gouvernement et une réaffirmation forte des dirigeants sur l'importance de l'ACA, de la nécessaire collaboration entre les divers acteurs institutionnels, parapublics et de l'ACA dans le respect de leurs spécificités.

3.1 La reconnaissance des travailleuses et travailleurs du secteur de l'action communautaire autonome

« Il est essentiel que soient reconnues les compétences des travailleurs du milieu communautaire, leur professionnalisme et leurs expertises ne devraient pas faire l'objet d'une mise au banc systématique face, par exemple, à des travailleurs sociaux ou autres employ.é. e. s de l'institutionnel ou du gouvernement ». Direction d'un OCLD en Outaouais

Le manque de financement ne permet pas de rémunérer à sa juste valeur le travail des personnes qui œuvrent dans le secteur communautaire. Cette iniquité salariale et le faible accès à des mesures telles que des assurances collectives et des régimes de retraite mine la rétention du personnel particulièrement dans des situations de plein-emploi comme celle que nous vivons présentement. En ce sens, l'enquête du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) menée en 2018 a révélé que le salaire moyen des travailleuses et travailleurs du communautaire varie entre 12,97 \$ de l'heure et 26,34 \$ de l'heure. Des salaires jugés non compétitifs (en 2018-2019, le salaire moyen au Québec est de 24,25 \$ de l'heure) alors que 55 % des femmes et 26 % des hommes qui travaillent dans le milieu de l'ACA à temps plein possèdent un diplôme universitaire.⁷ Dans ce contexte, les directions d'OCLD doivent consacrer beaucoup d'énergie et faire preuve de créativité pour recruter, offrir de la formation continue et retenir des intervenantes et intervenants compétents qui représentent la pierre angulaire du développement de liens de confiance avec les jeunes, nécessaire à leur réussite scolaire et sociale. En outre, les personnes qui choisissent de faire carrière dans ce milieu, majoritairement des femmes, se retrouvent souvent dans des situations précaires, souffrent de plus en plus d'épuisement professionnel ou d'autres problèmes associés à la santé mentale au travail.

Recommandation : (Voir la recommandation 1. concernant le rehaussement du financement à la mission)

3.2 Une collaboration école-OCLD nécessaire, à revaloriser et à structurer

Bien que les OCLD soient présents dans 14 régions du Québec et collaborent depuis de nombreuses années avec plus de 39 commissions scolaires et 293 écoles, et que l'importance du milieu communautaire soit affirmée depuis plusieurs années par les gouvernements successifs à travers le triptyque écoles-familles-communautés, les OCLD vivent un manque de reconnaissance formelle et de mesures structurantes pour assurer la nécessaire collaboration écoles-OCLD.

7. CSMO-ÉSAC. Enquête 2018. Faits saillants. Enquête salariale des organismes d'action communautaire autonome œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux.

En effet, les membres du ROCLD déplorent le fait que la reconnaissance et la qualité des collaborations avec le milieu scolaire soient tributaires des personnes, principalement de leurs perceptions et connaissances du milieu communautaire, qui occupent les postes de direction dans les écoles et commissions scolaires. En raison du taux élevé, à plusieurs endroits, de roulement du personnel, les OCLD doivent donc multiplier les représentations auprès des différentes instances du milieu de l'éducation et composer avec des liens de collaboration très souvent précaires. Plus encore, ces liens de collaboration ne sont pas toujours établis et développés selon un rapport égalitaire, certains OCLD se retrouvent dans une relation de subordination avec les écoles.

« Les écoles offrent d'acheter un service clef en main à 5 000 \$ pour des activités sur toute l'année scolaire. Il s'agit d'une somme importante dans leur budget. Elles ne perçoivent pas les coûts réels d'un organisme qui pourtant emploie des personnes qualifiées au même titre que l'école. » Direction d'un OCLD à Montréal.

Bien que dans la grande majorité des milieux, la collaboration entre les écoles et les OCLD soit très porteuse, voici quelques illustrations des principaux défis observés sur le terrain par les OCLD :

- Les écoles disent faire face à une très forte sollicitation de collaboration de la part de nombreux acteurs et ne plus savoir avec qui elles devraient collaborer ;
- Les écoles privilégient souvent des projets clef en main ponctuels qui nécessitent peu de collaboration et qui visent principalement des résultats quantitatifs ;
- Les écoles (les différents membres de son équipe) disent ne pas avoir le temps de collaborer. Le fait que le temps de collaboration ne soit pas reconnu dans leur tâche pose un défi ;
- Des préjugés envers le milieu communautaire de la part des équipes-écoles induit principalement par un manque de connaissance ;
- Le manque de considération par un manque de connaissance.

Par ailleurs, **le rôle de prévention joué par les OCLD n'est souvent pas reconnu par les milieux scolaires. Les écoles ont tendance à considérer les OCLD comme des solutions de dernier recours.** Conséquemment, les OCLD se retrouvent à accompagner et aider les jeunes une fois que leurs difficultés sont devenues très importantes, ils doivent ainsi relever de grands défis avec peu de moyens.

Une affirmation forte de la reconnaissance de l'action communautaire autonome, ainsi que sa valorisation par le gouvernement et plus spécifiquement par le Ministère de l'Éducation en ce qui a trait à la lutte au décrochage scolaire (à la persévérance scolaire et à la réussite éducative puis au raccrochage des jeunes) est **nécessaire** pour assurer une collaboration saine et efficiente entre le milieu scolaire et les OCLD pour atteindre l'objectif de la réussite éducative des jeunes au Québec.

Recommandation :

- Que le ministère de l'Éducation soit mandaté pour promouvoir et valoriser le rôle — notamment de prévention — et l'expertise des organismes d'action communautaire autonome en lutte au décrochage auprès des directions d'école, du personnel enseignant et des syndicats de l'enseignement, afin que les OCLD bénéficient d'une reconnaissance formelle menant à des ententes de collaboration durable et basées sur un rapport égalitaire.

3.3 Rôle de transformation sociale

Comme l'atteste la Politique, la transformation sociale est au cœur du rôle de l'ACA. Celle-ci passe notamment par la défense collective des droits et l'éducation populaire. Ces pratiques qui ont été échaudées par diverses pressions provenant du gouvernement, des municipalités et des fondations. En ce sens, l'IRIS soutient qu'« alors que l'État s'inspirait du communautaire dans les années 1980 pour démocratiser son propre fonctionnement, la tendance s'est progressivement inversée vers une influence grandissante de l'État sur les pratiques »⁸. Face à ses pressions, plusieurs

8. Depelteau, J., F.Fortier et G.Hébert. « Les organismes communautaires au Québec. Financement et évolution des pratiques », *Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS)*, rapport de recherche, mai 2013, p.5.

organismes, notamment de lutte au décrochage privilégient les services individuels au détriment de leur mission politique, pourtant essentielle à l'amélioration de notre système d'éducation.

Quant aux OCLD, qui mettent de l'avant la défense collective des droits, des jeunes, et plus spécifiquement dans le champ de l'éducation, se voient souvent privés de certaines sources de financement ; les projets comportant un volet politique étant souvent mal vus par les bailleurs de fonds.

Recommandation :

- **Que le gouvernement, en partenariat avec le RQ-ACA, sensibilise les ministères et organismes gouvernementaux, les municipalités ainsi que le milieu philanthropique à l'importance de la participation citoyenne, la transformation sociale, l'éducation populaire autonome et la défense collective des droits.**

3.4 Le rôle des regroupements

Le rôle des regroupements d'organismes est méconnu, provoquant ainsi de la méfiance de la part des ministères et partenaires et parfois même une remise en question de leur financement. Ce rôle, qui fait partie intégrante de la démocratie et de la participation citoyenne, peut parfois être perçu, à tort, comme du lobbying alors qu'il représente l'accès aux citoyens et citoyennes à des paliers politiques supérieurs leur permettant de faire entendre leurs voix.

Recommandations :

- **Que le gouvernement, en collaboration avec le RQ-ACA, mette en place des mesures visant à reconnaître et à valoriser le rôle des regroupements, tel que défini par ceux-ci, auprès des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que des différents bailleurs de fonds.**
- **Que la définition du rôle d'un regroupement, tel que défini par ceux-ci, soit incluse dans le cadre de référence.**
- **Que le gouvernement protège la capacité d'action actuelle et future des regroupements notamment en s'assurant qu'aucune loi ou règlement ne représente une entrave à leur liberté d'expression et à leur droit d'association.**

3.5 Semaine nationale de l'action communautaire autonome

La semaine nationale de l'action communautaire autonome qui se tient au mois d'octobre depuis plus de 15 ans n'a pas encore obtenu la reconnaissance officielle du gouvernement ni le financement adéquat. Or, cette semaine est essentielle pour faire connaître et reconnaître le mouvement auprès de la population, voire des différentes instances telles que les écoles, les commissions scolaires et les autres partenaires qui œuvrent pour la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes. Avec la reconnaissance du gouvernement et des moyens financiers, le ROCLD aurait la capacité de promouvoir, dans le cadre de cette semaine, l'action de ses membres plus largement et ainsi de rejoindre plus de parents et de jeunes en difficulté à une période de l'année où l'aide et l'accompagnement social et scolaire est susceptible de prévenir le décrochage.

Recommandation :

- **Que le gouvernement reconnaisse et promeuve officiellement la Semaine nationale de l'action communautaire autonome (SNACA, autour du 23 octobre) et qu'il supporte financièrement, sur une base annuelle, les initiatives et activités du RQ-ACA et de ses membres dans le cadre de cette Semaine, et ce, tant sur le plan national, régional et local.**

Conclusion

Le ROCLD espère que l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action visant une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire permettent de raviver et concrétiser les principes de reconnaissance et d'autonomie à la base de la Politique adoptée en 2001, ce, dans l'ensemble des ministères et instances gouvernementales. Pour le secteur de la lutte au décrochage, l'autonomie de son action doit être reconnue par les milieux scolaires à travers des collaborations égalitaires, son expertise doit être promue et valorisée par le ministère de l'Éducation et le gouvernement doit veiller à la consolidation et au développement de l'ACA en lutte au décrochage en privilégiant le financement des OCLD, dont la pertinence et les bienfaits ont été démontrés sur le terrain et par la recherche scientifique. Les organismes d'ACA en lutte au décrochage qui interviennent dans et au-delà des murs de l'école, souvent là où cette dernière n'a pas la capacité d'intervenir, sont essentiels à la mise en place d'un système d'éducation plus juste et équitable et ainsi au développement d'expériences scolaires positives au profit de la réussite de toutes et tous. Plus largement, rappelons que l'action communautaire autonome développée par les communautés et ancrée dans celles-ci, depuis près de 50 ans, a grandement contribué et continue de contribuer au renforcement de notre démocratie et ainsi à une société plus juste.

Acronymes

ACA	Action communautaire autonome
IRC	Instances régionales de concertations sur la persévérance et la réussite éducative du Québec
IRIS	Institut de recherche et d'information socioéconomique
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
OCLD	Organisme communautaire de lutte au décrochage
OSBL	organisme sans but lucratif
PACTE	Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation
ROCLD	Regroupement des organismes communautaires en lutte au décrochage
RQ-ACA	Réseau québécois de l'action communautaire autonome

Annexe 1 – Liste des recommandations

La consolidation et le développement de l'action communautaire autonome et du secteur de lutte au décrochage

- ROCLD** 1. Que le gouvernement augmente de 460 M\$ le financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, dont 2,1 M\$ pour les organismes du secteur de lutte contre le décrochage rattaché au PACTE.
2. Que le gouvernement indexe annuellement les subventions à la mission de tous les organismes d'action communautaire autonome selon la hausse des coûts de fonctionnement.
3. Que le gouvernement indexe annuellement les normes de soutien financier (ex. : seuils plancher et plafond) dans les différents programmes.
4. Que le gouvernement prévoit, dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux, un fonds de développement afin d'assurer, en continu, le financement d'organismes en attente d'un premier financement. Que le montant attribué à ce fonds tienne compte des organismes en attente d'accréditation.
5. Que le gouvernement instaure des mécanismes de reconduction automatique des ententes pluriannuelles pour l'ensemble des programmes.
6. Que la durée des ententes soit d'un minimum de 3 ans.
7. Qu'en raison de la signature de conventions pluriannuelles, que la démarche (formulaire ou autre) pour demander le montant de l'année suivante soit limité à la mise à jour des informations déjà transmises et à l'expression du besoin financier.
8. Que les versements des subventions soient faits à dates fixes.
9. Que le gouvernement détermine des critères d'équité pour l'octroi du financement à la mission avec le RQ-ACA.
- ROCLD** 10. Que le gouvernement évite de générer des appels de projets et des ententes de services pour des activités que les organismes d'action communautaire autonome, notamment les OCLD, réalisent déjà sur le terrain et qui gagneraient à être consolidées ou développées.
- ROCLD** 11. Que le gouvernement consulte et collabore avec le ROCLD, lorsqu'il souhaite consolider et développer des activités liées au champ de la persévérance scolaire ou de la lutte au décrochage auprès des jeunes dans les communautés.
- ROCLD** 12. Que le ministère de l'Éducation et l'enseignement supérieur à l'instar du PACTE, créé un espace formel d'échanges entre les représentant. e. s des secteurs de l'ACA et ministères concernés : le ministère de la Famille, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
13. Que le gouvernement instaure un programme pour soutenir l'acquisition, l'entretien et la rénovation d'immeubles à vocation communautaire.
14. Que le gouvernement s'engage à ce que les bâtiments publics demeurent publics et qu'ils puissent être à l'usage des organismes communautaires.
15. Que le gouvernement prenne des mesures de soutien d'urgence, lorsque des groupes se font expulser.

La cohérence de l'intervention gouvernementale

1. Que le gouvernement rende prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que dans les municipalités.
2. Que le gouvernement renforce le mandat du MTESS afin de lui confier notamment un rôle de soutien et de surveillance quant à l'application de la Politique et qu'il lui donne les moyens nécessaires pour

le faire (par exemple, une loi-cadre ou autres).

3. Que le gouvernement sensibilise et valorise l'autonomie des organismes d'ACA et des communautés auprès des ministères, organismes gouvernementaux, municipalités et milieu philanthropique, en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels afin que les organismes obtiennent une réelle reconnaissance.
4. **Que le gouvernement cesse de confier à des OSBL, des organisations parapubliques, privées et des fondations, des missions ou des activités liées à nos missions, déjà couvertes par les organismes d'ACA et qu'il renforce plutôt ces organismes.**
5. Que le gouvernement reconnaisse que deux organismes communautaires autonomes avec une mission semblable ne représentent pas nécessairement du dédoublement.
6. Que l'Assemblée nationale et les différents paliers gouvernementaux liés par la Politique fassent systématiquement appel aux expertises des organismes et des regroupements d'ACA en invitant à participer aux travaux, liés à leur champ d'expertise, entourant l'élaboration des lois et des politiques publiques (commissions parlementaires, consultations ministérielles sur les stratégies gouvernementales, consultations publiques sur les projets de loi, comités de travail, etc.).
7. Que l'Assemblée nationale et les différents paliers de gouvernements mettent en place des mesures pour favoriser la participation citoyenne aux travaux entourant l'élaboration des lois et politiques publiques qui touchent au premier plan les citoyennes et citoyens.



La valorisation et la promotion de l'action communautaire autonome



1. **Que le ministère de l'Éducation soit mandaté de promouvoir et de valoriser le rôle – notamment de prévention – et l'expertise des organismes d'action communautaire autonome en lutte au décrochage auprès des directions d'école, du personnel enseignant et des syndicats de l'enseignement, afin que les OCLD bénéficient d'une reconnaissance formelle menant à des ententes de collaboration durable et basées sur un rapport égalitaire.**
2. Que le gouvernement, en partenariat avec le RQ-ACA, sensibilise les ministères et organismes gouvernementaux, les municipalités ainsi que le milieu philanthropique à l'importance de la participation citoyenne, la transformation sociale, l'éducation populaire autonome et la défense collective des droits.
3. Que le gouvernement, en collaboration avec le RQ-ACA, mette en place des mesures visant à reconnaître et à valoriser le rôle des regroupements, tel que défini par ceux-ci, auprès des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que des différents bailleurs de fonds.
4. Que la définition du rôle d'un regroupement, tel que défini par ceux-ci, soit incluse dans le cadre de référence.
5. Que le gouvernement protège la capacité d'action actuelle et future des regroupements notamment en s'assurant qu'aucune loi ou règlement ne représentent une entrave à leur liberté d'expression et à leur droit d'association.
6. Que le gouvernement reconnaisse et promeuve officiellement la Semaine nationale de l'action communautaire autonome (SNACA, autour du 23 octobre) et qu'il supporte financièrement, sur une base annuelle, les initiatives et activités du RQ-ACA et de ses membres dans le cadre de cette Semaine, et ce, tant sur le plan national, régional et local.

LES 57 ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DE LUTTE AU DÉCROCHAGE MEMBRES DU ROCLD



Région 01 - BAS-SAINT-LAURENT (3)

- ❖ Étape Normandie – Projet Filet (Rivière-du-Loup)
- ❖ Je raccroche (Rimouski)
- ❖ Pro-Jeune-Est (Rimouski)

Région 02 - SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (3)

- ❖ Carrefour communautaire Saint-Paul (Chicoutimi)
- ❖ Centre des enfants (Chicoutimi)
- ❖ Maison de l'Espoir Saguenay-Lac-Saint-Jean (La Baie)

Région 03 - CAPITALE-NATIONALE (4)

- ❖ Carrefour des enfants de Saint-Malo (Québec)
- ❖ Centre Solidarité Jeunesse de Québec (Québec)
- ❖ Entreprise de formation Dimensions (Québec)
- ❖ Vallée Jeunesse Québec (Saint-Gabriel-de-Valcartier)

Région 04 - MAURICIE (1)

- ❖ Autonomie Jeunesse Inc. (Trois-Rivières)

Région 05 - ESTRIE (3)

- ❖ Maison des Grands-Parents de Sherbrooke
- ❖ Maison Jeunes-Est (Sherbrooke)
- ❖ SAFRIE (Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie)

Région 06 - MONTRÉAL (30)

- ❖ Association pour la réussite éducative des jeunes d'origine haïtienne du Québec (AREJ)
- ❖ Atelier 850
- ❖ Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est
- ❖ Centre communautaire Bon Courage de Place Benoît (CCBC)
- ❖ Centre communautaire Jeunesse unie de Parc-Extension
- ❖ Centre communautaire Petite-Côte
- ❖ Centre de promotion communautaire Le Phare
- ❖ Centre de ressources de la troisième avenue
- ❖ Centre d'Aide à la Réussite et au Développement (CARD)
- ❖ Déclit
- ❖ J'apprends avec mon enfant (JAME)
- ❖ Je Passe Partout, soutien scolaire et intervention familiale
- ❖ Je Réussis, programme de soutien à l'élève et aux parents
- ❖ L'Ancre des Jeunes
- ❖ La Maison d'Aurore
- ❖ La Maison des Familles de Mercier-Est
- ❖ La Maison des parents de Bordeaux-Cartierville
- ❖ La Relance Jeunes et Familles

- ❖ Les Scientifines
- ❖ Les YMCA du Québec, Alternative Suspension
- ❖ Mener Autrement
- ❖ Milieu éducatif La Source
- ❖ Motivation-Jeunesse 16/18 inc.
- ❖ Perspectives Jeunesse
- ❖ Projet Harmonie
- ❖ Repaire Jeunesse Dawson - Dawson Boys & Girls Club
- ❖ REVDEC
- ❖ Ruelle de l'avenir
- ❖ Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou)
- ❖ Toujours ensemble

Région 07 - OUTAOUAIS (2)

- ❖ Jardin éducatif du Pontiac (Campbell's Bay)
- ❖ Vallée Jeunesse Outaouais (Gatineau)

Région 11 - GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE (1)

- ❖ Enfantaïsie Haute-Gaspésie (Sainte-Anne-des-Monts)

Région 12 - CHAUDIÈRE-APPALACHES (2)

- ❖ Apprendre Autrement (Saint-Jean-Port-Joli)
- ❖ L'ABC des Hauts Plateaux (Saint-Pamphile)

Région 13 - LAVAL (1)

- ❖ Diapason-Jeunesse

Région 14 - LANAUDIÈRE (1)

- ❖ Le Gît' Enfants (Sainte-Émélie-de-l'Énergie)

Région 15 - LAURENTIDES (1)

- ❖ Centre de prévention du décrochage scolaire Oméga (Ste-Thérèse)

Région 16 - MONTÉRÉGIE (4)

- ❖ Benado (Delson)
- ❖ La Maison de Jonathan (Longueuil)
- ❖ Macadam Sud (Longueuil)
- ❖ Maison de jeunes Kekpart (Longueuil)

Région 17 - CENTRE-DU-QUÉBEC (1)

- ❖ Refuge La Piaule du Centre-du-Québec (Drummondville)





REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS DE LUTTE AU DÉCROCHAGE

Rédaction

Marie-Ève Carpentier
Mélanie Marsolais

Ont également contribué

Fanny Gonzales-Gozalbes
Stéphane Petit

Mise en page

Françoise Abbate

.....

Regroupement des organismes communautaires
québécois de lutte au décrochage

1855, rue Rachel Est,
Montréal (Québec) H2H 1P5
514 387-0716 – 1 866 387-0716 (sans frais)
info@ROCLD.org | ROCLD.org